

Bruno Julliard propose que l'inscription aux conservatoires se fasse par tirage au sort

Afin que l'inscription aux conservatoires municipaux des enfants débutants soit accessible à tous de façon parfaitement équitable, Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire, propose le recours au tirage au sort. L'Exécutif soumettra un vœu en ce sens au prochain Conseil de Paris.

Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire, a engagé depuis un an de nombreuses actions en faveur de l'accès du plus grand nombre à la culture. La politique musicale a occupé une place de choix, avec l'inauguration de la Philharmonie, la création du Conseil parisien dédié aux musiques actuelles, ainsi qu'un soutien renforcé aux conservatoires municipaux.

Après l'inauguration d'un conservatoire dans le 12^e arrondissement en 2014, et la livraison d'un nouveau conservatoire au cœur de la Canopée cette année, Bruno Julliard soumettra au Conseil de Paris un projet de modernisation du conservatoire du 14^e arrondissement. Ce nouvel équipement, situé au cœur d'un quartier populaire, permettra de doubler le nombre d'élèves accueillis.

En complément de ces investissements et de l'augmentation du nombre de places disponibles, il propose de réformer l'inscription aux conservatoires, afin qu'elle soit accessible à toutes les familles de façon parfaitement équitable.

L'Exécutif parisien soumettra au prochain Conseil de Paris un vœu, qui propose le recours au tirage au sort pour l'inscription des enfants débutants. Cette mesure va permettre plusieurs avancées :

- **Assurer un système parfaitement transparent et fiable**, grâce au contrôle d'huissier, et à l'expérience acquise par la Ville sur d'autres dispositifs (cours municipaux d'adultes, vacances arc en ciel etc.)
- **Rétablir une totale équité entre chaque enfant débutant**, favorisant ainsi l'égal accès au service public.

- **Fluidifier et faciliter le processus d'inscription des familles** : l'utilisation d'une plateforme électronique dédiée permettra d'allonger la durée des inscriptions à 15 jours. La Ville pourra ainsi mieux informer et accompagner les familles, en particulier celles les plus éloignées de l'offre des conservatoires.

Une permanence dans les mairies d'arrondissements et une ligne téléphonique dédiée seront aussi à la disposition des Parisiens qui n'ont pas accès à Internet ou qui ont besoin de conseils lors de la procédure d'inscription.

Le tirage au sort s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus globale des conservatoires. Cette réforme permettra d'augmenter sensiblement le nombre de places disponibles via la création de nouvelles filières collectives et le développement des musiques actuelles, et de diversifier le profil des élèves grâce à la mise en place de passerelles et de partenariats avec les écoles et les structures associatives locales. Des premières expérimentations seront mises en place dès la rentrée 2015 pour une généralisation dès 2016.

Contact presse : Barbara Atlan / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr